

# **-GESTION DES AUTORISATIONS D'UTILISATION PAR DES AERONEFS EXTERIEURS-**

## **1. Cadre Réglementaire**

Les Conditions d'utilisation exceptionnelle des aérodromes agréés à usage restreint, sont définies dans les publications aéronautiques (AIP FRANCE AD 1.1-3 §7-c) ;  
« Pour ces aérodromes des autorisations de longue durée (limitée à 3 mois) ou à caractère occasionnel ne pourront être accordées qu'aux navigateurs aériens confirmés titulaires de la licence de pilote privé et totalisant 200 heures de vol comme pilote.

### Etablissement des demandes.

Les demandes doivent être adressées au Directeur de la Sécurité de l'Aviation civile auquel l'aérodrome est rattaché, au moins 30 jours avant la date d'utilisation projetée lorsqu'il s'agit d'une autorisation de longue durée.

Ce préavis est réduit à 4 jours ouvrables lorsqu'elles concernent une autorisation à caractère occasionnel.

## **2 Conditions d'utilisation d'Itxassou (Qualifications des pilotes):**

L'utilisation de l'aérodrome peut s'avérer délicate pour diverses raisons (relief tourmenté, profils en long et en travers avec pente importante, conditions aérologiques très particulières notamment en cas de vent du sud).

Pour ces raisons, actuellement, la Direction de l'Aviation Civile Sud-Ouest, demande aux pilotes désirant utiliser l'aérodrome, de respecter les prescriptions suivantes:

- Le pilote doit posséder un minimum de 200 heures de vol en qualité de commandant de bord (déclaratif pour les pilotes d'ULM) et :  
→ Posséder la qualification montagne ou instructeur

## **3 Parties concernées :**

DSAC/SO  
Créateur (Mairie d'Itxassou)

#### **4 Conditions de délivrance de l'autorisation :**

Les demandes d'autorisation d'utilisation de l'aérodrome par des aéronefs extérieurs, sont adressées à la Mairie d'Itxassou.( [population@itxassou.fr](mailto:population@itxassou.fr))

La délivrance de l'autorisation sera effectuée par la Mairie après concertation avec la DSAC/SO, pour la vérification du respect des conditions (qualifications) par le pilote, et en prenant en considération la quantité de trafic acceptable sur l'aérodrome, compte tenu des contraintes environnementales.

Les autorisations sont assorties de l'obligation pour le pilote demandeur de :

- Remplir les conditions définies supra (§2)
- Respecter les consignes publiées dans la carte d'approche à vue (VAC) de l'aérodrome d'Itxassou (circuit de piste et zones de survol à éviter)
- Prévenir le créateur de l'aérodrome (Mairie) et le gestionnaire (CVV) de son heure d'arrivée ou de l'ajournement du vol planifié
- Recueillir les dernières informations aéronautiques sur l'état d'utilisation de l'aérodrome
- Prendre connaissance des renseignements météorologiques les plus récents (<https://aviation.meteo.fr>)
- Clôturer s'il y a lieu son plan de vol VFR dès son arrivée (BRIA : 05 57 92 60 84)

Rappel aux pilotes :

- Tout manquement aux dispositions et obligations énoncées ci-dessus entraînera le retrait de l'autorisation exceptionnelle accordée.
- En cas de nuisances sonores portant atteintes au voisinage, cette autorisation pourrait être retirée
- Aérodrome réservé aux ACFT munis de radio

Les autorisations seront délivrées pour un atterrissage complet, (circuits de piste pour entraînement et touch and go interdits, sauf pour raison de sécurité).

Les demandes seront établies à l'aide du formulaire joint.

#### **5 Analyse des incidents**

En cas d'incident lié à l'activité d'un aéronef extérieur, ou si la sécurité des vols est engagée, un compte-rendu sera adressé auprès des signataires qui se rencontreront afin d'en analyser les causes et conséquences.

#### **6 Evaluation de de la procédure et suivi :**

Cette procédure entrera en vigueur entre les parties le lendemain de sa signature par toutes les parties signataires.

Les parties s'engagent à faire régulièrement le point sur la mise en œuvre de cette gestion et à en évaluer son efficacité.

7 Annexe

Formulaire de demande d'autorisation d'Utilisation de l'aérodrome d'Ixassou.

8 Signatures

**Monsieur le Maire**

**De la Commune d'Ixassou**

P.D. - Bernard JOUIN  
Délégué aérodrôme  
Aérodrome Ixassou  


**Monsieur le Directeur**

**de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Ouest**

P.D.

**Philippe PIERRE**  
*Direction de la sécurité de  
l'Aviation civile Sud-Ouest*

